

Communiqué de presse

GRANDS TRAVAUX À PROXIMITÉ DE LA MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE :

La Société du Canal de Provence réalise des travaux d'une ampleur remarquable pour rénover l'emblématique barrage de Bimont

Aix-en-Provence, le 6 juillet 2016. La Société du Canal de Provence, acteur de l'aménagement du territoire et du développement économique de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, conçoit, réalise, exploite depuis 60 ans des aménagements hydrauliques structurants et respectueux de l'environnement, en tant que concessionnaire de la Région. Cet été, la Société du Canal de Provence (SCP) lance **quatre années de travaux pour rénover le barrage de Bimont**. Société gestionnaire et exploitante de ce site depuis 1963, la SCP regroupe l'ensemble des expertises nécessaires à la mise en œuvre de cette grande opération dont le montant s'élève à 20 millions d'euros. L'ampleur de ces travaux, par ses contraintes et son caractère pluridisciplinaire offre à la Société du Canal de Provence l'opportunité de relever un défi à sa hauteur.

Anticiper les besoins de demain pour un barrage historique

Le barrage de Bimont est un grand barrage, dit de « classe A », mis en service en 1952. Sa construction a duré 5 ans. C'est également un site classé à double titre, puisqu'il se situe sur le « Grand Site Sainte-Victoire » et qu'il fait partie également du site classé « Barrages de Bimont et Zola ». Il s'inscrit ainsi dans une zone touristique accueillant 200 000 personnes par an. Pour toutes ces raisons, il constitue un ouvrage d'une valeur patrimoniale importante pour la région. Il est par ailleurs l'un des maillons essentiels qui contribue à sécuriser l'alimentation en eau de la région d'Aix-en-Provence et Marseille.

Le barrage de Bimont, un maillon fort du réseau hydraulique de la Provence

Le barrage constitue une réserve de sécurité pour l'alimentation en eau de plusieurs communes de la région aixoise et l'irrigation de 8 000 hectares. Il alimente également la zone industrielle de la vallée de l'Arc, les villes d'Aix-en-Provence et Marseille pour environ 30% de leur consommation. Le barrage a aussi une fonction d'écrêteur de crues et enfin de production d'électricité grâce à 2 microcentrales.

Sa rénovation permettra :

- D'augmenter sa cote d'exploitation afin d'anticiper les besoins d'alimentation en eau de demain, dans un contexte de changement climatique,
- De réhabiliter certaines zones localisées sur la rive droite du barrage qui présentent un phénomène de gonflement et de fissuration du béton, apparu dès ses premières années et aujourd'hui stabilisé,
- D'améliorer l'accès au site pour les nombreux visiteurs qui y viennent chaque année,
- De répondre aux obligations réglementaires pour ce type d'ouvrage.

Ces travaux d'envergure ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'ensemble des parties prenantes (administrations, associations, riverains ...) ainsi que d'une étude d'impacts. Bien que ces derniers soient faibles, de nombreuses mesures de sauvegarde ont été prévues pour mieux protéger les secteurs sensibles avec un déroulement des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces. Le barrage étant situé au cœur du Grand Site Sainte-Victoire, le projet a également été adapté, en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France, pour réduire les impacts paysagers des aménagements et la SCP met tout en œuvre pour permettre aux quelques 200 000 visiteurs annuels de continuer à profiter pleinement de ce site exceptionnel.

L'équipe pluridisciplinaire de la SCP se mobilise pour quatre ans

Grâce à une équipe interne composée de tous les experts nécessaires au bon déroulé des travaux et pilotée par Catherine Casteigts, spécialiste barrage, la Société du Canal de Provence mènera cette opération en quatre grandes étapes :

Étape 1 - 2016 : Création d'une conduite de dérivation pour assurer la continuité d'alimentation en eau pendant les travaux et modernisation du dispositif d'auscultation pour suivre encore plus attentivement le comportement de l'ouvrage pendant et après les travaux.

Étape 2 – 2017 : Vidange progressive de la retenue afin de consommer au fur et à mesure l'eau stockée dans la réserve en alimentant le réseau. Une fois la retenue abaissée, la dérivation prendra le relais pour assurer la continuité du service de l'eau pour tous les usages.

Étape 3 – 2017/2019 : Rénovation du barrage en prenant en compte les nouvelles règles en vigueur et les technologies les plus récentes. Réhabilitation des zones localement impactées par le gonflement et pose d'une membrane sur le parement amont de l'ouvrage pour renforcer son étanchéité. Installation de clôture et de systèmes antichute sur la crête du barrage pour sécuriser le site.

Étape 4 – 2019 : Remise en eau progressive de la retenue et réouverture du site au public.

Une experte barrage au sein de la SCP !

Profil de Catherine Casteigts, conductrice de l'opération de rénovation du barrage de Bimont

Après 10 ans passés au sein du bureau d'étude spécialisé sur les barrages COYNE & BELLIER Tractebel/Engineering, puis 10 autres années au sein d'EDF, Catherine Casteigts a rejoint la SCP en 2010 comme spécialiste barrage.

Elle est diplômée de l'École nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement (ENSE³) dans la spécialité du génie hydraulique et des ouvrages.

Catherine Casteigts est membre de la commission exécutive du CFBR (Comité Français des Barrages et Réservoirs), communauté scientifique rassemblant 450 spécialistes, représentants de l'Administration, de Sociétés Nationales, d'Établissements Publics, de Collectivités Locales, d'Entreprises, de Bureaux d'Études ou de membres à titre personnel, tous désignés en raison de leur compétence en matière de barrages. L'association a pour objet de provoquer des progrès dans la conception, la construction, l'entretien et les méthodes d'exploitation des barrages, des réservoirs et des digues, en rassemblant la documentation, en étudiant les questions qui s'y rapportent notamment d'ordre technique, économique, sociétal et écologique, et en contribuant à la diffusion des connaissances.

Le CFBR constitue la branche française du CIGB (Commission Internationale des Grands Barrages).

Une expertise barrage valorisée auprès de nos clients ingénierie

En tant que concepteur et exploitant la SCP a acquis une solide expérience en matière de digues et barrages, allant de la conception/réalisation des ouvrages à l'auscultation, la rénovation et la gestion administrative et réglementaire. La SCP détient à ce titre 5 agréments délivrés par la Direction Générale de Prévention des Risques du ministère de l'Ecologie, de l'Energie et de la Mer.

La SCP a obtenu le 2 mai 2016 le renouvellement de ses agréments pour la maîtrise d'œuvre et l'auscultation des digues et des barrages pour la période 2016-2021. Cela représente une véritable reconnaissance du savoir-faire de la SCP dans ce domaine.

Pour l'obtention du renouvellement, la SCP a présenté ses références sur les cinq dernières années dans le domaine de la conception et du suivi des digues et barrages, les experts intervenant dans ce domaine, ainsi que des exemples de dossiers produit.

Focus sur la réalisation de la dérivation du barrage de Bimont

Pour garantir la continuité de l'alimentation en eau des bénéficiaires pendant les travaux et après comparaison de plusieurs variantes, la solution retenue par la Société du Canal de Provence est la mise en place d'une dérivation hydraulique traversant la colline en rive droite du barrage. Son dimensionnement a été déterminé pour transiter des débits importants allant jusqu'à 2,3 m³/s, pouvant assurer l'alimentation en eau d'une grande ville. Installée sur une pente naturelle, l'écoulement de l'eau s'effectuera grâce à la gravité. Cette conduite de dérivation est réalisée pour être fonctionnelle avant la baisse du plan d'eau et sera pérenne. Elle pourra ainsi être réutilisée à l'avenir, afin de garantir au mieux la continuité du service de l'eau dans le cas d'une prochaine vidange décennale réglementaire ou en cas de problème de qualité d'eau suite à des intempéries. La conduite de dérivation pourra prendre le relais et alimenter le réseau normalement.

Les entreprises intervenantes lors de cette première étape

Les principales entreprises intervenantes sont les suivantes :

- SCAM TP, mandataire réalise les travaux de terrassement et de pose de canalisations
- PFEIFFER, co-traitant réalise les travaux de microtunnelage
- TGH, sous-traitant réalise les travaux acrobatiques
- GARELLI, sous-traitant réalise les travaux de forage et d'injection
- SEGEX et SETEC, marché indépendant de conception / réalisation du canal flottant

Le montant des travaux de la conduite de dérivation : 3,1 millions d'euros financés à 30% par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, à 25% par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et les 45% restant en auto financement de la SCP.

Afin d'informer en temps réel les habitants et visiteurs du déroulement des travaux et des éventuels impacts sur leurs activités, un kiosque d'information et des panneaux d'information sont d'ores et déjà mis en place sur le site en partenariat avec le Grand Site Sainte-Victoire (Horaires d'ouverture du 1er juin au 30 septembre 2016 : 09:00 – 12:00 - 15:00 – 18:30 tous les jours, Contact : 06.70.74.97.78). Un site Internet dédié aux informations relatives à l'opération est disponible à l'adresse www.bimontfaitpeauneuve.fr.

Contacts Presse

Peggy Laine et Camille Lancesseur

pressebimont@canal-de-provence.com